

TARIFICATION DES PRESTATIONS COMMUNALES - BUDGET ANNEXE LA TVA

A compter du 1er janvier 2025
Tarif estival AVRIL à OCTOBRE - tarif hivernal NOVEMBRE à MARS

DESIGNATIONS DES PRESTATIONS

2025 TTC

3 - SALLE DU BOURGNEUF - TARIFS MÉNAGE NON COMPRIS

a) Pour la grande salle

3-1 Réunion ou assemblée générale d'associations de Nueil-Les-Aubier:

GRATUIT

3-2 Réception des familles liée à un décès :

71,90

3-3 Vin d'honneur :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estival

71,90

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernal

119,90

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estival

154,00

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernal

202,00

3-4 Concours de belote ou assimilé :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estival

85,00

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernal

167,80

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estival

170,00

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernal

250,00

3-5 Grande salle avec cuisine (repas / mariage) :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estival

116,30

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernal

212,20

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estival

254,50

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernal

350,50

3-6 Grande salle sans cuisine (repas froid, ...) :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estival

84,20

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernal

180,00

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estival

180,00

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernal

276,00

b) Pour la petite salle

3-7 Réunion ou assemblée générale d'associations de Nueil-Les-Aubier:

GRATUIT

3-8 Réception des familles liée à un décès:

37,80 €

3-9 Petite salle avec cuisine (repas / mariage) :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estival

58,80 €

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernal

154,60 €

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estival

124,60 €

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernal

220,70 €

c) Divers

3-10 Arrhes dans la limite du prix de la location

42,00 €

3-11 Caution n°1 - restituée 1 semaine après utilisation en l'absence de dégradations, de matériels, mobiliers, état de la salle, propreté y compris les abords, bon tri des déchets, et paiement des sommes dues.

225 € NET DE TVA

3-12 Caution n°2 - restituée 1 semaine après utilisation si respect du règlement, en particulier, les articles concernant le bruit et les nuisances.

prix égal au montant de la location TTC

3-13 Remboursement de la vaisselle cassée ou disparue, selon le barème 3-15 ci-après

Si le coût calculé est inférieur à 10 €

gratuit

Si le coût calculé est supérieur à 10 € paiement du montant réel selon le tarif n°3-15 ci-après

voir tarif 3-16

3-14 Tout autre matériel, équipement disparu et/ou inutilisable sera facturé aux utilisateurs au prix de la valeur de

26,00 € NET DE TVA

remplacement, avec en plus si besoin, le temps de travail nécessaire à la remise en état qui sera facturé l'heure :

3-15 Reprise de nettoyage et/ou rangement si nécessaire : à l'heure

26,00 € NET DE TVA

3-16 - Remboursement vaisselle cassée ou disparue

- Assiette plate D240

3,24 €

- Tasse

0,96 €

- Couteau de table

1,20 €

- Fourchette de table

0,42 €

- Cuillère de table

0,54 €

- Cuillère à café

0,24 €

- Verre Amélia 16 cl

2,04 €

- Broc à eau = pichet verre

2,52 €

- Saladier

3,12 €

- Plat inox

8,64 €

- Corbeille inox

6,24 €

- Plateau

6,12 €